

LE DISCOURS DU TRÔNE

La création d'un ministère fédéral des Affaires urbaines et du Logement et celle d'un ministère fédéral "responsable de l'environnement et chargé de la gestion des ressources renouvelables qui font partie de l'environnement et qui en dépendent", figurent parmi les propositions que renferme le Discours du Trône qui a été lu par le gouverneur général, M. Roland Michener, à l'ouverture de la troisième session de la vingt-huitième Législature, le 8 octobre.

Un programme "qui vise à rassembler et à orienter une activité scientifique parfois divisée" a aussi été annoncé dans le but de mieux servir les secteurs industriels et technologiques de notre économie. Les autres mesures qui seront étudiées au cours de la nouvelle session touchent la réforme

fiscale, l'assurance chômage, la protection du consommateur et la propriété étrangère dans l'industrie de l'uranium.

Le texte qui suit est extrait du Discours du Trône:

...Les Territoires du Nord-Ouest, qui comprennent quarante pour cent de la superficie terrestre et maritime du pays, et la province centrale du Manitoba ont célébré le centième anniversaire de leur intégration au Canada.

A cette occasion, leurs habitants, et avec eux le Canada entier, se sont grandement réjouis de la présence de notre gracieuse souveraine et du duc d'Édimbourg, qu'accompagnaient pour la première fois le prince de Galles et la princesse Anne. Après avoir parcouru les Territoires du Nord-Ouest et visité plusieurs agglomérations du Manitoba, la famille royale a terminé son voyage à Winnipeg, où elle fut l'objet de manifestations enthousiastes. A Ottawa, durant deux jours, nous eûmes tous le plaisir d'être les hôtes du prince Charles, qui sut nous montrer beaucoup de sympathie et d'intérêt.

Le Canada dans son ensemble a exprimé de nombreuses façons son désir de participer à ces fêtes, notamment par une séance du Cabinet à Winnipeg, les visites du premier ministre et de plusieurs éminentes personnalités canadiennes, et la part que nous y avons prise ma femme et moi.

VISITE ROYALE EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

...L'an prochain, la Colombie-Britannique, qui étendait en 1871 la Confédération canadienne jusqu'à la côte du Pacifique, célébrera le centième anniversaire de cet événement historique. Nos concitoyens seront heureux d'apprendre que Sa Majesté et le duc d'Édimbourg, accompagnés de la princesse Anne, se rendront dans cette province au début de mai pour participer aux fêtes de son centenaire...

SOMMAIRE

| | |
|---|---|
| Le Discours du Trône | 1 |
| Trésors du mobilier français au Musée royal de l'Ontario | 3 |
| Le Canada s'intéresse à la CEE | 4 |
| Cession de droits fonciers aux gouvernements territoriaux | 5 |
| Les Sciences dans l'Arctique | 5 |
| Les timbres canadiens de 1971 | 5 |
| Stratford à la recherche de nouveaux auditorios | 6 |
| Subventions à des sportifs canadiens | 6 |
| Tarifs préférentiels pour les pays en voie de développement | 6 |
| Spécialistes canadiens en Tanzanie | 7 |
| Travail et rémunération horaire | 7 |
| Faillites commerciales | 8 |

AFFAIRES URBAINES ET LOGEMENT

...On estime que, d'ici la fin du siècle, quatre-vingt pour cent de la population du Canada se concentrera dans quelques grandes villes. Par comparaison avec un passé encore tout proche de nous, le Canada présentera alors un visage nouveau, et fera face à des problèmes nouveaux, notamment quant à l'habitation et aux nombreux services indispensables en milieu urbain. On a déjà, il est vrai, réalisé de remarquables progrès dans ces domaines, mais il reste encore beaucoup plus à faire. La solution de ces problèmes exigera une part toujours plus grande des ressources financières du pays. Ne pas les résoudre, ou laisser grandir les villes de façon désordonnée, entraînerait une saignée inacceptable des ressources humaines de la nation. Pour favoriser la coordination de l'initiative gouvernementale à tous les niveaux et pour contribuer à la rationalisation de l'espace urbain, le Gouvernement propose la réorganisation de son activité en ce domaine, sous la direction d'un ministre d'État responsable des Affaires urbaines et du Logement. Par cet effort de rationalisation et en consultation avec les groupes les plus directement intéressés, le Gouvernement entend aider les Canadiens à prendre les décisions qui détermineront l'avenir de leurs villes.

ACTIVITÉ SCIENTIFIQUE

Il existe au Canada une grande abondance de talents et de compétences scientifiques éparpillés, qu'on ne met pas suffisamment à contribution pour trouver des solutions aux problèmes du monde contemporain. Dans le but de mieux servir les secteurs industriels et technologiques de notre économie, on vous soumettra un programme qui vise à rassembler et à orienter une activité scientifique parfois divisée par la rivalité ou engagée sur des voies divergentes. A cette fin, le Gouvernement étudiera avec soin les mesures que recommandent le Comité du Sénat sur la politique scientifique et le Conseil des sciences du Canada.

Une société se juge, dit-on, à la compassion et à l'équité dont elle fait preuve à l'endroit des citoyens qui enfreignent, ou sont accusés d'enfreindre, les normes de conduite qu'elle se donne. A cet égard, le Canada se place à un niveau élevé, sans pour autant échapper à toute critique. Un certain nombre de mesures additionnelles, visant à parachever la réforme des lois dans ces domaines, seront par conséquent soumises à votre examen. Elles portent, notamment, sur le cautionnement, la détention des prévenus et la façon de traiter les jeunes délinquants.

LES DROGUES ET L'AVORTEMENT

Les normes de conduite, cependant, ne sont jamais statiques, et sûrement pas à notre époque. Une société qui attache un haut prix à la liberté et aux droits de la personne doit donc toujours consentir à mesurer l'étendue et les conséquences des change-

ments de comportement, toute pénible ou troublante que se révèle, pour certains, pareille réévaluation. Des attitudes autrefois incontestées au Canada sont maintenant la cible de critiques et, dans plusieurs cas, doivent être repensées. Le Gouvernement accepte sa part de responsabilité là-dessus. On s'attend que la Commission d'enquête sur l'usage des drogues à des fins non médicales dépose son rapport au cours des prochains mois; ce rapport exigera une étude minutieuse et une discussion approfondie. En outre le Gouvernement projette de réserver une partie de la discussion d'une autre question fort controversée. Il proposera un débat spécial sur l'avortement.

Il serait malhonnête de ne pas tenir compte des énormes difficultés que le présent état des lois pose au législateur en ces domaines. Vous serez donc appelés à participer à l'examen de ces graves problèmes. Vous serez aussi appelés à étudier, quand il vous parviendra, le rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme.

NOUVELLES NORMES DE TRAVAIL

L'accroissement de notre population active, la complexité grandissante de sa structure, de même que sa dépendance d'un milieu industriel de plus en plus étroitement intégré, requièrent des lois mieux adaptées aux nouvelles exigences sociales. On vous demandera donc de reviser le cadre juridique des relations syndicales-patronales et d'établir de nouvelles normes de travail pour les industries qui relèvent de la juridiction fédérale. Dans le domaine de l'assurance-chômage, d'importantes modifications vous seront présentées sous la forme d'un projet de loi tendant à élargir considérablement le champ des prestations, ainsi que les catégories des bénéficiaires. Grâce à de telles mesures, les personnes temporairement sans travail pourront compter sur une aide plus rationnelle et plus équitable. Le projet de loi résulte d'une étude approfondie dont les conclusions, présentées sous forme de Livre blanc, furent déposées au Parlement lors de la dernière session....

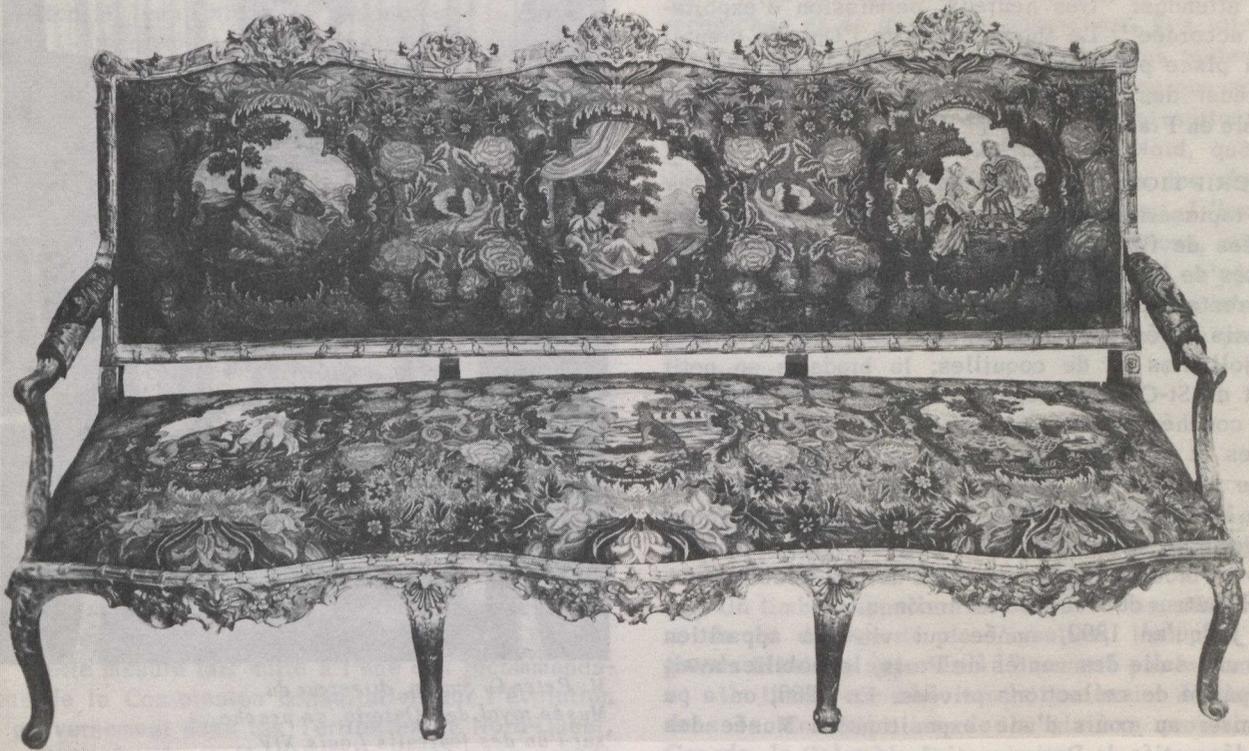
LA RÉFORME FISCALE

En général, le public a répondu de façon fort positive à l'invitation qui lui avait été faite de réagir aux propositions contenues dans le Livre blanc sur la réforme fiscale. Le Gouvernement s'en réjouit. Les opinions exprimées par ceux qui ont participé aux débats, de même que les conclusions présentées par les deux Comités parlementaires, feront l'objet d'un examen attentif. Suivront des mesures législatives visant à répartir plus équitablement le fardeau économique qui échoit à nos concitoyens dans un pays si complexe et divers.

UN MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Tous les efforts que nous déployons pour promouvoir une prospérité stable et fonder une société vraiment

TRÉSORS DU MOBILIER FRANÇAIS AU MUSÉE ROYAL DE L'ONTARIO



Le magnifique canapé du palais de Versailles

Trois exemples magnifiques de l'art du meuble de la période baroque, en provenance du palais de Louis XIV à Versailles, seront exposés à partir du 23 novembre au Musée royal de l'Ontario, à Toronto, grâce au discernement et aux qualités de négociateur du conservateur de la section européenne du Musée, M. Herbert Hickl-Szabo. Les meubles, qui se composent d'un canapé et de deux fauteuils datant des environs de 1710, et qui comptent parmi les pièces authentiques les plus belles qui nous restent de l'époque baroque française, ont été acquis par le Musée pour la somme de \$50,000, montant que celui-ci n'avait encore jamais, dans ses 58 ans d'existence, dépensé pour un achat unique. De l'avis de M. Hickl-Szabo, la rareté et la beauté de ces trois pièces en font l'une des meilleures affaires de l'histoire des collections d'antiquités.

Le cerveau qui a réussi ce coup de maître est celui d'un homme qui prend un plaisir infini à rechercher les trésors du passé pour le compte du Musée royal de l'Ontario en consultant toutes les sources possibles d'acquisition et en marchandant pour obtenir les meilleurs prix; il est fils et petit-fils de marchands d'antiquités établis à Graz, en Autriche.

BAL DE "PATRONAGE"

A l'arrière-plan des négociations prolongées qui avaient débuté un an auparavant se trouvait un grou-

pes de dames fort dévouées au Musée, qui avaient organisé un bal en mai 1969 pour récolter des fonds en vue de créer une nouvelle salle consacrée à l'art baroque et rococo. Ce bal fut l'événement le plus marquant de la saison à Toronto et les bénéficiaires atteignirent près de \$40,000, somme suffisante pour décider M. Hickl-Szabo à se rendre à Paris rencontrer M. François-Gérard Seligmann, un antiquaire qui refusait depuis 15 ans toutes les offres qu'on lui faisait au sujet d'un ensemble de mobilier de 11 pièces provenant de Versailles. Les pièces pour lesquelles M. Hickl-Szabo fit une première offre ne faisaient pas partie de cet ensemble et cette offre fut repoussée. Un peu plus tard, l'antiquaire les vendit à un autre amateur et tint promesse en laissant M. Hickl-Szabo choisir trois pièces parmi les onze de l'ensemble déjà mentionné. M. Seligmann offrait ces trois "pièces capitales" au Musée royal de l'Ontario pour \$75,000. Les négociations se poursuivirent et M. Hickl-Szabo conclut le marché pour la somme de \$50,000.

Pendant plusieurs semaines, après la conclusion de l'affaire, l'indécision régna. Le Gouvernement français, qui considérait ce mobilier comme un trésor national, refusait de le laisser quitter le pays. Le Musée, qui avait effectivement acheté les meubles et pris les mesures nécessaires pour les exposer dans sa nouvelle salle, risquait maintenant de voir son achat rejeté.

Le directeur du Musée, M. Peter Swann, en appela par lettre aux autorités canadiennes et françaises et finalement le Gouvernement français se laissa fléchir: M. Seligmann put enfin câbler les mots tant attendus: "très heureux, permission d'exportation accordée". Le Musée royal de l'Ontario prenait ainsi place parmi les très rares musées du monde à posséder des pièces aussi recherchées de l'art du meuble en France.

DESCRIPTION DES MEUBLES

Les tapisseries qui garnissent les trois pièces sont tissées de fils d'or et d'argent et représentent des scènes de la mythologie grecque. Elles n'ont jamais été restaurées, ce qui est extrêmement rare. Les châssis dorés des meubles sont richement sculptés d'enjolivures et de coquilles; la broderie au petit point de St-Cyr, de l'époque, utilisant des fils d'argent couchés, montre des réserves de sujets mythologiques et fabuleux entourés de guirlandes de fleurs et de feuilles. On peut penser qu'une allusion est faite à Louis XIV et Mme de Maintenon, sous forme allégorique, dans les scènes mythologiques qui se trouvent brodées sur les dossiers de ces meubles.

L'auteur du mobilier est inconnu.

Jusqu'en 1892, année qui vit son apparition dans une salle des ventes de Paris, le mobilier avait fait partie de collections privées. En 1960, on a pu l'admirer au cours d'une exposition du Musée des arts décoratifs de Paris.

"Notre salle baroque, déclare M. Hickl-Szabo, va devenir un point de convergence mondial des spécialistes qui s'intéressent aux antiquités du début du dix-huitième siècle. Personne ne peut parler du Roi Soleil, ou étudier l'époque de son règne sans mentionner les trésors que constitue le mobilier de cette période."

M. Swann affirme que "cette dépense de \$50,000 est un véritable événement, mais elle ne paraît énorme que pour le Canada. Dans les pays étrangers, les musées ont des ressources très vastes. Ce qui fait défaut à notre pouvoir d'achat, nous devons le



M. Peter C. Swann, directeur du Musée royal de l'Ontario, se penche sur l'un des fauteuils Louis XIV achetés dernièrement à Paris.

compenser par les connaissances, l'érudition et la finesse dans les affaires."

La salle baroque s'enorgueillit également de posséder deux tapisseries sur cuir d'une extrême rareté, aux ciselures et dorures très raffinées. Leur restauration a demandé de nombreux mois de travail patient. Le Musée royal de l'Ontario fêtera ses 60 ans en 1972 et il se peut que, d'ici là, d'autres trésors baroques s'ajoutent à la collection actuelle.

(Documents et photographies sont offerts gracieusement par le Musée royal de l'Ontario, Toronto.)

LE CANADA S'INTÉRESSE À LA CEE

Le Premier ministre a annoncé que des ministres canadiens entreprendront une série de consultations avec les gouvernements européens, au sujet des négociations tendant à l'inclusion de la Grande-Bretagne, du Danemark, de l'Irlande et de la Norvège au sein de la Communauté économique européenne. (CEE).

Ces consultations font suite à des pourparlers ministériels tenus à Ottawa ainsi que dans les capitales européennes. Ils ont pour objet de renseigner, au sommet, les participants aux négociations, au sujet des intérêts commerciaux du Canada qui risquent d'être affectés par l'élargissement éventuel du Marché commun. Les ministres canadiens exami-

neront, en outre, certaines des incidences économiques et politiques plus vastes de l'élargissement de la CEE. De plus, ces rencontres permettront aux ministres d'obtenir des informations de première main à propos de la progression et des perspectives de succès des négociations en cause.

C'est le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin, qui ouvrira la série des visites ministérielles alors qu'en octobre il se rendra à Bruxelles, à Genève et à Londres. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, compte également aborder la question de l'élargissement de la CEE au cours de réunions ultérieures, cet automne, avec certains ministres étrangers qu'il rencontrera à New York et en Europe.

CESSION DE DROITS FONCIERS AUX GOUVERNEMENTS TERRITORIAUX

Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, M. Jean Chrétien, a annoncé que la cession, par le Gouvernement fédéral, aux administrations des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, de tous les droits fonciers sur les terres situées autour des municipalités du Nord, est en voie de réalisation.

Le transfert de 220 milles carrés environnant Yellowknife, de 95 milles carrés autour d'Inuvik (T.N.-O.), et de 240 milles carrés dans le voisinage de Whitehorse (Yukon) entre en vigueur immédiatement.

Des cessions de responsabilités de même nature auront lieu dans toutes les municipalités et localités établies dans ces deux territoires.

Toutefois, les terres requises par le Gouvernement fédéral ou ses agences, dans les cadres de leurs programmes, y compris les terres occupées par les Indiens (ou qui leur sont réservées) ne sont pas incluses dans les transferts. Ces terres demeurent donc des terres de la Couronne, non sujettes aux taxes municipales, et elles bénéficieront de subventions du ministère des Finances en vertu de la Loi des subventions aux municipalités.

Cette mesure fait suite à l'une des recommandations de la Commission consultative sur l'évolution du gouvernement dans les Territoires du Nord-Ouest, laquelle préconisait l'attribution d'une plus grande autonomie et de responsabilités accrues à l'administration territoriale, pour que celle-ci puisse organiser et contrôler l'aménagement des régions adjacentes aux limites des municipalités.

De nouvelles sources de revenus provenant des baux et ventes de terres, des droits de coupe du bois et d'exploitation de carrières de gravier, ainsi que toutes les redevances payables à l'intérieur de la dite région, seront versées dans les coffres des gouvernements territoriaux. Autre conséquence importante de cette mesure: les résidents pourront désormais présenter à leur gouvernement territorial leurs réclamations touchant les droits fonciers, au lieu de s'adresser à l'agent foncier fédéral.

LES SCIENCES DANS L'ARCTIQUE

L'organisme connu sous le nom de *The Arctic Institute of North America* vient d'annoncer une offre de subventions à l'intention de chercheurs compétents désireux d'aller sur place faire des recherches en rapport avec certains problèmes qui sont propres à l'océan Arctique et aux terres avoisinantes. Plus précisément, l'organisme sollicite des chercheurs dans des disciplines telles que l'océanographie physique et chimique, l'océanographie biologique, la phytologie des climats froids, la géophysique, le pergélisol, les réserves d'eau potable et la pollution. Des installations existent çà et là dans des en-

droits choisis de l'Arctique et peuvent servir de soutien logistique aux opérations de recherches.

Cet organisme à caractère privé a été créé en 1945; il ne poursuit aucun but lucratif et s'occupe de recherches et de questions éducatives. Son rôle est d'encourager l'étude et la recherche dans toutes les disciplines scientifiques, tant naturelles que sociales, dans la mesure où elles concernent surtout les régions arctiques de l'Amérique du Nord, quoique ses préoccupations s'étendent à toutes les régions où le froid constitue un facteur important. L'Institut fournit des renseignements sur ces régions, octroie des subventions pour fins de recherches, s'adonne par contrat à des activités de recherches n'ayant aucun but lucratif et entreprend ses propres projets de recherches.

LES TIMBRES CANADIENS DE 1971

Le ministre des Postes, M. Eric Kierans, a fait part récemment du programme d'émission de timbres-poste de 1971:

- Un timbre rappellera le cinquantième anniversaire de la découverte de l'insuline, l'un des plus grands bienfaits apportés à l'humanité par le Canada.
- Un timbre commémorera le centenaire de l'entrée dans la Confédération de la sixième province du Canada, la Colombie-Britannique.
- Un autre marquera le deux-centième anniversaire de la fin d'un remarquable voyage d'exploration par voie de terre effectué au Canada par Samuel Hearne.
- Le peintre et écrivain Emily Carr, née en Colombie-Britannique, il y a cent ans, deviendra l'une des rares femmes dont la mémoire sera rappelée par l'émission d'un timbre-poste canadien.
- On honorera aussi la mémoire de Paul Kane, un peintre dont les toiles ont fait mieux connaître les habitudes de vie des Indiens du Canada.
- Un timbre soulignera le centenaire de la mort de Louis-Joseph Papineau qui fut un fervent partisan de la réforme dans le Bas-Canada.
- Un timbre rendra hommage également à sir Ernest Rutherford, physicien, dont les travaux à l'Université McGill firent jadis de cette institution le centre mondial de la recherche sur l'atome. Cette année marque le centième anniversaire de sa naissance.
- Un timbre intitulé "Cent ans de progrès mesuré" rappellera qu'il y a cent ans, on effectuait le premier recensement dans tout le Canada.
- "Le monde aux écoutes" sera le thème d'un timbre qui sera émis afin de rappeler la collaboration entre les pays du monde, à l'occasion de l'inauguration de nouveaux transmetteurs par le Service international de Radio-Canada.
- Un jeu de timbres spéciaux, non commémoratifs, intitulé "L'érable aux quatre saisons" illustrera la beauté naturelle de l'emblème national du Canada.
- Enfin, les émissions traditionnelles de Noël paraîtront plus tard au cours de l'année.

STRATFORD À LA RECHERCHE DE NOUVEAUX AUDITOIRES

Le directeur général du Festival de Stratford, M. William Wylie, vient tout juste d'annoncer la création d'un poste nouveau, celui de directeur de l'expansion de l'auditoire, pour l'élargissement du public qu'il est possible d'intéresser au théâtre.

M. Martin Wiener, titulaire du poste, travaillera dans une sphère d'activité qui prend de plus en plus d'importance pour tous les arts d'interprétation. Les théâtres d'Amérique du Nord qui veulent sensibiliser leurs publics doivent plonger bien au-delà du rayon des "amis du théâtre" traditionnels et s'engager plus à fond à l'égard de la communauté tout entière. Le nouveau directeur devra donc faire des enquêtes et établir des communications avec ces autres débouchés qui jusqu'ici ne se sont jamais préoccupés de soutenir le théâtre.

"Déjà le Festival a réussi assez bien à atteindre la totalité de sa clientèle, de déclarer M. Wylie, mais maintenant nous voulons rejoindre des groupes bien précis plutôt que le secteur général du public amateur de théâtre."

Membre du service de la publicité du Festival, M. Wiener, a commencé sa carrière dans le théâtre amateur à Winnipeg, où il a étudié sous John Hirsch et Tom Hendry. Il était directeur associé du *Studio Lab Theatre* à Toronto avant de se joindre à l'équipe du Festival de Stratford en qualité d'assistant à la publicité, il y a dix-sept mois.

SUBVENTIONS À DES SPORTIFS CANADIENS

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, M. John Munro, a annoncé récemment l'octroi de trente-sept subventions de soutien à des sportifs canadiens de premier plan pour la poursuite de leurs études.

Les subventions de \$2,000 chacune sont mises à la disposition de sportifs qui, à cause d'un horaire chargé de formation et de compétition, ne peuvent gagner l'argent nécessaire à la poursuite de leurs études. Les subventions sont renouvelables pendant un maximum de quatre années pour permettre à l'athlète de poursuivre simultanément ses études post-secondaires, sa formation professionnelle et la compétition sportive.

Le ministre a souligné que ces subventions font partie des recommandations du rapport du Comité d'étude sur les sports au Canada. La création de Hockey Canada, du Centre administratif national pour les sports et les loisirs à Ottawa, et de l'Académie canadienne de médecine sportive font aussi suite aux recommandations du Comité d'étude.

Plus de trois cents demandes ont été étudiées par un comité national de sélection, présidé par le Doyen Ivor Wynne de l'Université McMaster. Ce

comité comprend les représentants des organismes suivants: l'Association canadienne des directeurs de sports universitaires, l'Union athlétique intercollégiale du Canada, la Fédération canadienne des sports amateurs, l'Association canadienne pour la santé, l'éducation physique et les loisirs, et la Fédération canadienne des associations provinciales de sports dans les écoles.

TARIFS PRÉFÉRENTIELS POUR LES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a annoncé que le Canada, de concert avec les autres pays industrialisés qui sont membres de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et avec la Nouvelle-Zélande, a présenté à ladite Conférence (CNUCED) des offres fermes de tarifs préférentiels pour les pays en voie de développement. L'offre canadienne correspond en grande partie à la proposition provisoire de novembre dernier que M. C.M. Drury avait exposée dans ses grandes lignes à la Chambre des communes le 14 novembre 1969. En voici les principaux points:

1) L'entrée en franchise d'une grande variété d'articles ouvrés et semi-ouvrés provenant de pays en voie de développement qui n'entrent actuellement en franchise que s'ils proviennent des pays qui ont droit au tarif préférentiel britannique.

2) Des réductions du tarif douanier correspondant à au moins un tiers du tarif de la nation la plus favorisée, à l'égard de la plupart des autres articles ouvrés et semi-ouvrés provenant des pays en voie de développement.

3) Des réductions du tarif douanier d'importance variée, — dans bien des cas, suppression de tout tarif douanier —, à l'égard d'une liste choisie de produits agricoles qui intéressent particulièrement les pays en voie de développement.

4) Aucune restriction quant à la quantité des importations admissibles au tarif préférentiel.

5) Les articles non entièrement produits dans un pays en voie de développement, bénéficieront encore du tarif préférentiel si un fort pourcentage de leur valeur est attribuable à l'industrie d'un pays en voie de développement. Pourvu que d'autres pays qui accordent le tarif préférentiel soient disposés à adopter des mesures semblables quant à l'origine des articles, le Canada envisagera comme "contenu local" la partie de la transformation exécutée dans n'importe quel pays en voie de développement, et non seulement celle qui a été exécutée dans le pays d'exportation.

TEXTILES EXCLUS

L'offre canadienne, comme celles d'autres pays pouvant éventuellement accorder le tarif préférentiel, prévoit aussi des mesures de protection qui permettront de rayer certains articles déterminés de la liste du tarif préférentiel si l'importation de ces articles vient bouleverser ou menacer de bouleverser le marché

ou de nuire sérieusement aux producteurs nationaux. En ce qui concerne le Canada, l'application de cette clause au début du régime de tarifs préférentiels signifie qu'un nombre restreint de produits névralgiques, — principalement les produits textiles au sujet desquels le Canada a négocié avec les pays qui les exportent au Canada ou a demandé à ces pays d'en restreindre l'exportation —, seront exclus du tarif préférentiel dès le début.

Le Gouvernement est convaincu que son offre assurera aux pays en voie de développement des avantages commerciaux maximums conformes aux besoins de protection douanière des industries canadiennes. En revisant sa proposition, le Canada a tenu compte, le plus possible, des remarques énoncées, par les pays en voie de développement au cours de la réunion, tenue à Genève en avril dernier, du comité spécial de la CNUCED sur les tarifs préférentiels. En étudiant les demandes précises faites alors, le Gouvernement canadien a pu aussi confirmer qu'un grand nombre de produits d'exportation des pays en voie de développement entraînent déjà au Canada en franchise suivant la formule de la nation la plus favorisée.

Le Gouvernement canadien est pleinement conscient de l'importance que les pays en voie de développement attachent à l'entrée en vigueur prochaine du nouveau régime de tarifs préférentiels, et il continuera de participer positivement aux délibérations internationales tendant à l'établissement de ce régime. Toutefois, il veut s'assurer que ledit régime n'imposera pas un fardeau indu au Canada. A mesure que le régime des tarifs préférentiels évoluera, le Canada sera toujours prêt à collaborer avec les autres pays pour que les conséquences de l'adaptation au régime des tarifs réduits ou préférentiels et les répercussions de ce régime sur les importations et les exportations des pays qui accordent les tarifs préférentiels soient équitablement réparties.

SPÉCIALISTES CANADIENS EN TANZANIE

Seize Canadiens, spécialistes dans des champs aussi divers que les commentaires sur l'actualité, la planification économique, la construction des routes et l'urbanisme, passeront les deux prochaines années en Tanzanie, pour y prendre part à un programme de développement de grande envergure.

En vertu de contrats renouvelables avec l'Agence canadienne de développement international, ils seront conseillers au sein d'équipes de planification rattachées à cinq ministères du Gouvernement tanzanien à Dar-ès-Salaam. Chaque expert canadien aidera un homologue tanzanien à se perfectionner dans ses fonctions, afin que ces équipes puissent continuer de fonctionner après le départ des Canadiens.

M. Larry Henderson, chroniqueur de grande renommée et annonceur en chef des nouvelles télévisées de la Société Radio-Canada de 1954 à 1960,

aidera à organiser des programmes radiophoniques d'enseignement agricole comme membre d'une équipe de quatre experts qui conseilleront le ministère de l'Information et du Tourisme. Le chef du groupe est M. Barry Toole, conseiller du gouvernement du Nouveau-Brunswick en matière de budget et ancien rédacteur en chef des nouvelles économiques du *Financial Times*. Les autres membres sont Mlle Dianne Armstrong, agent d'information, d'Ottawa, et M. Wilford Saul, économiste spécialisé en commercialisation, de Toronto.

Le tourisme, dont le principal attrait sont les célèbres parcs nationaux de la Tanzanie où l'on peut observer au naturel la faune africaine, est une source toujours plus abondante des fonds dont le pays a besoin pour financer ses programmes de développement. Pour aider à exploiter davantage cette importante industrie, deux Ontariens, MM Peter George, de Dundas, et Peter Wyse, d'Islington, feront des recherches et contribueront à l'orientation de la Société des affaires touristiques de la Tanzanie.

TRAVAIL ET RÉMUNÉRATION HORAIRE

Selon les premières estimations, la rémunération hebdomadaire moyenne a augmenté considérablement dans la construction et diminué dans l'extraction minière et l'industrie manufacturière en juillet par rapport à juin. La rémunération horaire moyenne a été moins élevée dans l'extraction minière et l'industrie manufacturière, et plus élevée dans la construction. Les trois branches d'industrie ont enregistré une diminution de la moyenne des heures de travail par semaine.

En juin, la rémunération hebdomadaire moyenne a monté de \$1.18 dans l'industrie manufacturière, par suite de l'augmentation (0.1 heure) de la moyenne des heures de travail par semaine et de la hausse (3 cents) de la rémunération horaire moyenne. Dans Les biens durables, l'augmentation de 0.3 heure de la moyenne des heures de travail par semaine a compensé la diminution de 0.1 heure dans les biens non durables. Les deux éléments ont connu une augmentation de la rémunération horaire moyenne. Par rapport à juin 1969, la moyenne des heures de travail par semaine a été inférieure de 0.1 heure et la rémunération horaire moyenne a été supérieure de 24 cents.

Dans l'extraction minière, le salaire hebdomadaire moyen a baissé de \$3.03 pour tomber à \$148.14 en juin contre \$151.17 en mai. La baisse a été amenée par une diminution de 0.1 heure de la moyenne des heures de travail par semaine et une autre de 6 cents de la rémunération horaire moyenne. Par rapport à juin 1969, la moyenne des heures de travail par semaine a baissé de 0.3 heure et la rémunération horaire moyenne a augmenté de 41 cents. Dans la

construction, la rémunération hebdomadaire moyenne a peu varié par rapport à mai, l'augmentation de 0.5 heure de la moyenne des heures de travail par semaine ne compensant pas la diminution de 5 cents de la rémunération horaire moyenne. La moyenne des heures par semaine a été de 0.2 heure moins élevée qu'en juin 1969, mais la rémunération horaire moyenne a été de 47 cents plus élevée.

FAILLITES COMMERCIALES

Le nombre de faillites tombant sous l'empire des Lois sur les faillites et les liquidations a été de 789 au deuxième trimestre de 1970, soit 40% de plus que les 589 faillites enregistrées au deuxième trimestre de 1969. Le passif global des entreprises en faillite a été estimé à \$69,757,000, contre \$37,960,000 pour la période correspondante de 1969.

La plupart des faillites sont survenues dans le secteur du commerce (355 contre 250). Dans l'industrie manufacturière, le nombre de faillites est passé de 63 à 87 et le passif, de \$9,473,000 à \$21,869,000. Dans la construction, le nombre de faillites, qui était de 92 en 1969, est passé à 99 cette année et le passif

a atteint \$7,973,000 (\$6,434,000). Dans le secteur des finances, le nombre de faillites a légèrement augmenté, passant de 25 à 35, et le passif atteignant \$9,129,000 (\$4,067,000). Enfin, dans les services, le nombre d'entreprises qui ont fait faillite est passé de 91 à 104 et le passif, de \$3,867,000 à \$6,568,000.

LE DISCOURS DU TRÔNE (Suite de la page 2)

humaine, resteront sans lendemain si nous ne réagissons pas rapidement, et avec énergie, au spectre qui menace notre bien-être et celui des générations futures: la pollution du milieu. La pollution, comme une nouvelle hydre, exige de multiples interventions. Vous aurez à délibérer sur des projets de loi qui traitent de la pollution sous deux angles: la pollution des mers et celle de l'atmosphère. La nécessité de coordonner et d'unifier nos initiatives de façon efficace passe toutefois avant toute autre considération. On proposera donc la création d'un ministère responsable de l'environnement, chargé de la gestion des ressources renouvelables, qui font partie de l'environnement et qui en dépendent. Ce ministère devra assurer la protection de la biosphère....